

**PROFIL DE POSTE GENERIQUE
CADRE DE SANTE – Option gestion**

CADRE REGLEMENTAIRE :

Décret n°93-59 du 14 janvier 1993 modifiant le décret n° 75-928 du 9 octobre 1975 relatif au certificat cadre infirmier.
Décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé.
Circulaire DGS/PS 3 n° 99/508 du 25 août 1999 relative au diplôme Cadre de Santé.
Circulaire DHOS/P2 n°503 du 25 septembre 2002 relative à la mise en œuvre des décrets n°2001-1374 du 31 décembre 2001 portant modification du statut particulier des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière et n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier des cadres de santé de la fonction publique hospitalière.
Décret n° 2008-806 du 20 août 2008 modifiant le décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé.
Décret n° 2008-1149 du 6 novembre 2008 modifiant le décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière.
Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme Cadre de Santé.
Décret n° 2012-1465 du 26 décembre 2012 modifiant le décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière.
Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière.
Arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne sur titres et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière.

FINALITE SPECIFIQUE DU POSTE :

Le cadre de santé des filières infirmière, de rééducation et médicotechniques, exerce l'ensemble de ses missions sous l'autorité hiérarchique du cadre supérieur de santé (CSS), par délégation du Directeur des soins.

Il est le relais de la politique de l'institution au plus près des personnes soignées, de leur entourage et des équipes.

Il décline avec l'équipe paramédicale dont il est responsable, l'ensemble des projets en lien avec le projet de soins, le projet du pôle, le projet social et le projet d'établissement.

Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins.

Il contribue au rapport annuel d'activité réalisé par le cadre supérieur de santé de pôle.

Il est acteur dans la mise en œuvre de la politique institutionnelle.

Activités spécifiques :

Il exerce ses fonctions, dans 4 grands domaines d'activité ayant tous comme fil conducteur une démarche qualité :

1 – Organisation de la dispensation des soins et des services aux personnes soignées et à leur entourage :

- Définir une organisation à partir des activités déterminées dans le cadre du projet de soins, du projet de service et en assurer la continuité.
- Animer les transmissions pour optimiser la qualité des prises en charge et en assurer le contrôle.
- Tisser les liens entre l'équipe, le patient et l'entourage.
- Soutenir la réalisation des pratiques professionnelles et la démarche clinique.
- Développer des relations interdisciplinaires.
- Etre moteur de la démarche dans le processus de certification.
- Susciter et promouvoir la recherche en soins.
- Identifier, enregistrer et valoriser les activités.
- Participer à la permanence des soins.

- Optimiser la gestion des lits et les outils s'y référant.

2 – Le management des ressources humaines et des compétences :

- Participer à l'évaluation des compétences requises/postes de travail.
- Assurer l'actualisation des fiches optionnelles de poste.
- Planifier annuellement les congés annuels (CA) et les jours liés à la réduction du temps de travail (RTT), ainsi que les absences à programmer pour le suivi de formation.
- Gérer le présentisme/absentéisme.
- Conduire les entretiens annuels individuels d'activité et d'évaluation professionnelle ainsi que les évaluations contractuelles périodiques.
- Accompagner des projets individuels et/ou collectifs dans le cadre de projets institutionnels.
- Gérer et suivre le temps de travail sur le logiciel Agiltime®.
- Développer une politique d'adaptation au poste de travail pour tout nouveau professionnel.

Animation et cohésion d'équipe :

- Promouvoir, décliner et animer le projet de soins et les divers projets du service.
- Rechercher un équilibre entre : les contraintes internes et externes, l'activité, les attentes des professionnels.
- Adapter le mode de management aux situations de travail : travail d'écoute – régulation - gestion des conflits - prise de décision.

Information et communication :

- Organiser la communication au sein de l'unité (choix des supports, des lieux, des temps ...) avec son cadre supérieur de santé et le médecin chef de service.
- Sélectionner et analyser les informations pertinentes indispensables au bon fonctionnement du service et les transmettre.
- Organiser une veille documentaire à l'attention des professionnels.

3 – La gestion des moyens matériels :

Contrôle du bon usage des ressources matérielles :

- Organiser la formation des professionnels avant la mise en service des nouveaux équipements.
- Contrôler le respect des règles d'utilisation des dispositifs.
- Veiller à la déclaration de tous les incidents et accidents (matéiovigilance).
- Collaborer avec les services techniques et biomédicaux pour garantir la maintenance des équipements et des locaux ainsi que la traçabilité des opérations.
- Définir un programme d'entretien des équipements et petits matériels du service.

Contribution à une gestion efficiente :

- Suivre et analyser les consommations.
- Participer au suivi budgétaire du pôle.
- Participer aux arbitrages.
- Promouvoir les pratiques et les organisations innovantes (mutualisation).

4 – La prévention et la gestion des risques :

Dans sa fonction de management, le cadre de santé contribue au développement d'une culture de prévention et de gestion des risques, d'évaluation des pratiques professionnelles, au bénéfice des personnes soignées. Il contribue également dans ce cadre à la sécurité des professionnels.

Respect des normes et de la réglementation :

- Mettre en œuvre et contrôler le respect des procédures en lien avec les guides des bonnes pratiques et des vigilances.
- Organiser la gestion documentaire spécifique à l'unité.
- Appréhender le document unique des risques professionnels.

Mise en œuvre du programme institutionnel de Gestion des Risques :

- Identifier des dangers et des modalités d'exposition aux risques spécifiques du service (cf. document unique).
- Veiller à la déclaration de tous les événements indésirables et les accidents.
- Mettre en place des actions préventives.
- Mettre en œuvre les mesures correctives.
- Suivre les améliorations.
- Former les professionnels.
- Exploiter les retours d'expérience d'incidents survenus au sein du service et dans d'autres secteurs.

Suivi des recommandations des instances

- Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
- Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) et le comité de liaison en alimentation et nutrition (CLAN).
- En lien avec la médecine du travail et les divers experts professionnels.

5 – La formation :

Formation des Professionnels de l'Equipe :

Formation interne au service et/ ou au pôle.

- Organiser des formations sur les pratiques spécifiques de l'unité, en collaboration avec les autres professionnels (équipe médicale, psychologues...), et notamment pour les professionnels nouvellement recrutés.
- Promouvoir la diffusion de ces pratiques au sein du pôle et en inter pôles.
- Organiser l'accueil des professionnels nouvellement recrutés et leur tutorat.
- Organiser, classer et archiver le contenu des formations, identifier les participants et assurer la traçabilité.

Formation Continue

- Identifier les besoins collectifs en référence au projet de soins institutionnel, de pôle et d'unité.
- Identifier les besoins individuels de formation (cf. entretien annuel d'activité).
- Prioriser les demandes individuelles.
- Participer à l'arbitrage du plan de formation avec le cadre supérieur de santé.
- Organiser la traçabilité des formations suivies par les agents en lien avec la Direction de la formation (cf. outil Gestform®web)
- Planifier les formations obligatoires (outil Agiltime®).
- Organiser le réinvestissement des formations individuelles au sein de l'équipe.
- Evaluer les incidences des formations sur les pratiques professionnelles.

Formation des Etudiants :

Encadrement en stage : cf. référentiel des étudiants en stage.

- Elaborer les potentiels d'accueil en stage en collaboration avec le cadre supérieur de santé de pôle et le cadre supérieur de santé en charge des relations avec les instituts de formation.
- Elaborer un livret de présentation du service et de ses ressources.
- Organiser le tutorat/établir le tableau de service de l'étudiant.
- Réaliser les bilans et évaluations en cours et fin de stage. Superviser les professionnels dans la démarche d'évaluation des étudiants.
- Organiser et participer aux mises en situation professionnelle, en collaboration avec les cadres formateurs des écoles ou instituts.

Dans les écoles ou instituts de formation.

- assurer des interventions auprès des étudiants à la demande des équipes pédagogiques et après validation de la Direction des soins.

ORGANISATION DU TRAVAIL :

1- Gestion du temps de travail

Les cadres de santé de proximité ont le choix entre :

- une gestion forfaitisée des droits à RTT dans ce cas ils bénéficient de 20 jours annuels de RTT, (journée de solidarité à déduire).
- une gestion journalière par pointage dans ce cas, il leur est appliqué le jour la quotité hebdomadaire de 37h30 et ils bénéficient de 15 jours de RTT (journée de solidarité à déduire) – Le planning de travail exclue le positionnement de RA. La nuit la quotité hebdomadaire de référence est de 32h30.

Au niveau du pôle une organisation est mise en place :

- pour assurer une couverture de 8h à 18h pour le jour La pause méridienne repas est incluse dans cette amplitude. Des horaires coupés peuvent être mis en place, si nécessaire, pour respecter cette amplitude.
- 19h/7h pour la nuit.

Le cadre de santé gère en concertation avec son supérieur hiérarchique ses modalités horaires en fonction des besoins des unités ou de contraintes particulières de l'encadrement.

Pour l'encadrement ayant fait le choix du pointage, le pointage s'entend à chaque prise ou interruption de fonction. Pour ces derniers, le Directeur Coordonnateur Général des Soins valide les éventuelles heures supplémentaires. Elles doivent garder un caractère exceptionnel et faire l'objet d'une récupération dès que la situation du secteur le permet.

Le temps de travail des cadres est organisé en binôme ou trinôme selon les pôles.

Ceci implique une gestion conjointe des absences et des gardes qui garantisse une présence cadre permanente sur les deux ou trois unités concernées.

2- Gestion des permanences et Gardes.

Une couverture quotidienne est assurée à tour de rôle par un des cadres du secteur de 8h à 18h.

A tour de rôle, les cadres de proximité assurent une permanence pour tout l'établissement de 18h à 21h15. Cette permanence est planifiée par la Direction des soins.

A tour de rôle, les cadres de proximité assurent des gardes de Week-end et jours fériés. Ces gardes sont planifiées par la Direction des soins.

En cas d'absences sur les périodes planifiées le cadre supérieur de santé du secteur concerné garantit la continuité de ces gardes en permanence avec son équipe de cadres.

COMPETENCES ASSOCIEES :

Connaissances

- . Connaissances de l'environnement général, de l'organisation hospitalière et du cadre d'intervention.
- . Compétences en management et en animation d'équipes, en communication interne.
- . Connaissances en droit du travail.
- . Compétences en organisation et gestion des ressources humaines, gestion matérielle et logistique nécessaires aux besoins du service.
- . Connaissance des procédures et protocoles de soins et paramédicaux (par exemple, recommandations de la Haute autorité de santé, manuel d'accréditation, charte du patient hospitalisé).
- . Connaissance des équipements et technologies spécifiques à l'unité de responsabilité (spécialités médicales ou chirurgicales, laboratoire, rééducation, imagerie).

Savoirs Faire Opérationnels

- . Expertise dans les actes de soins paramédicaux de la filière d'appartenance.
- . Savoir contrôler ou effectuer un diagnostic avec une méthode préétablie.
- . Savoir analyser et donner sens à un ensemble d'éléments.
- . Savoir mettre en œuvre des moyens appropriés pour atteindre des objectifs.
- . Savoir adapter la formalisation à la cible.
- . Savoir concevoir des éléments nouveaux en adaptant des éléments existants.

- . Savoir négocier et convaincre.
- . Savoir coopérer, travailler en synergie.
- . Savoir déléguer.

Savoirs Faire Relationnels

- . Adaptation aux changements et aux évolutions.
- . Capacité de conviction.
- . Créativité.
- . Initiative autonomie.
- . Maîtrise de soi, pondération.
- . Organisation.
- . Prise de décision.
- . Réactivité.
- . Sens des priorités.
- . Sens du contact.
- . Sens du service.

Fiche actualisée le 19/07/2019
par la Directrice Coordonnatrice Générale des Soins



